



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 2 juin 2025 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- La demande concerne l'immeuble constitué du lot 6 587 127, situé au 420, chemin Bouffard, dans la zone RF-2.

La demande consiste à autoriser la construction d'un mur de soutènement d'une hauteur de 3,96 mètres alors que l'article 31 du Règlement de zonage édicte que la hauteur maximale d'un mur de soutènement ne peut dépasser 1,5 mètre. Cette demande a pour effet de permettre l'aménagement d'un mur de soutènement d'une hauteur progressive maximale de 3,96 mètres et d'une longueur de 35 mètres afin de soutenir le chemin d'accès véhiculaire en cour avant et latérale menant à la résidence.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du lundi 2 juin 2025 à 19 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 16 MAI 2025**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe